

# AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : 35 éme COUPE du TRIMARAN — Grade : 5C

<u>Dates complètes</u>: 15 NOVEMBRE 2015 – Lieu: Rade de BREST et ou Mer d'Iroise



La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile

La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST 02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

f Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires..

## 1. <u>REGLES</u>

1.1

La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F F Voile, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte : A TOUS LES BATEAUX <u>HN –OSIRIS</u> c'est-à-dire <u>LES CLASSES</u> \_A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence F F Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence F F Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - -un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - -le certificat de jauge ou de conformité
  - <sup>2</sup>Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 millions d'Euros

un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

## 4. DROITS A PAYER

**Les droits requis sont les suivants : 20 € par bateau** 

## 5. PROGRAMME

#### 5.1 Confirmation d'inscription :

# IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE SAMEDI 14/11/15 (gci-brest.chez-alice fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

5.2 Jauge et contrôles : Sans Objet

# 5.3 **Jour de course : Le 1<sup>er</sup> signal d'Avertissement aura lieu a 11h00**

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Annexes et les Parcours seront disponibles a partir du VENDREDI 13/11/2015 Et le SAMEDI 14/11/2015 AU BAR LE TRIMARAN DE 18h30 A 20H30 APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS

DES FICHES D INSCRIPTIONS SERONT DISPONIBLES AU TRIMARAN (pour ceux qui n ont pas internet)

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront du type COTIER
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. <u>CLASSEMENT</u>

1 COURSE EST PREVUE (parcours Côtier)

## 11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

La proclamation des résultats se fera le 15/11/2015 au bar LE TRIMARAN VERS 18h30 Suivi d'un Buffet Campagnard et Remise des prix (les prix seront attribués par tirage au sort et remis aux coureurs présents)

( les prix serone attribues par triage au sort et remis aux coureurs presents

#### 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. <u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE</u>

Je confirme que la préinscription est OBLIGATOIRE avant le SAMEDI 14/11/15
Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tout son équipage
L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION
CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN HOSIRIS VALIDEE,
ET LUI-MEME .L'équipage pourra être complété lors de l'inscription.
LA LICENCE EST OBLIGATOIRE; même PROVISOIRE

ATTENTION AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE DIMANCHE MATIN Merci de votre attention Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez constater T.POLI au 06.64.14.03.61 et par courriel /santu20250@gmail.com